



Motion
Révision du règlement d'ordre intérieur
du Conseil communal de la Ville de Luxembourg

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- considérant l'importance des débats au conseil communal ;
- considérant le souci du meilleur déroulement possible du conseil communal ;
- considérant les délais d'attente partiellement longs avant d'avoir des réponses aux questions posées par les conseillers et conseillères communaux ;
- considérant certaines imprécisions quant à l'application du règlement en vigueur, notamment en ce qui concerne les demandes de points de mise à l'ordre du jour ;
- considérant que la qualité des échanges politiques va de pair avec une culture de débats plus participative et vivante ;
- constatant que le règlement d'ordre intérieur n'a plus fait l'objet d'une scrutation depuis un certain temps ;

invite le Collège échevinal,

- à charger la commission du règlement d'analyser le règlement d'ordre intérieur en vue de son amélioration.

13 décembre 2019